



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 22680

Texte de la question

Mme Hélène Mignon attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur une expérimentation associant les médecins du canton de Saint-Lys (22 000 habitants - 21 médecins généralistes) et le centre 15 dans la gestion des tours de garde des praticiens. Prévue dès le départ pour une durée de trois mois, elle s'est avérée très positive car elle donnait satisfaction aux médecins, aux patients et suscitait même des demandes d'organisation de ce type sur d'autres secteurs. A la fin de ce délai, en octobre 2002, le contrat n'a pas été reconduit, faute de moyens humains et financiers. Ainsi 22 000 personnes répertoriées sur les 11 communes, certaines vivant en maisons de retraite (4), d'autres dans plusieurs structures pour handicapés mineurs ou adultes, n'ont d'autre solution que de se diriger vers les soins d'urgence dans les structures hospitalières. Les personnes âgées, encore plus que les parents d'enfants en bas âge, sont désorientées. Dans une de ses interventions, il a déclaré, en parlant des usagers : « Ils ont des droits garantis par l'Etat ». Certes, l'accord de juin 2002 avec les médecins généralistes a apporté une réponse nécessaire en terme de revalorisation de cette profession, mais en contrepartie on aurait pu s'attendre à une meilleure prise en compte des besoins de la population, aussi leur attitude actuelle est insupportable pour des milliers de nos compatriotes. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour que les médecins acceptent les contraintes de l'exercice de leur profession, quelle solution il préconise pour les y aider et comment il s'engage à faire en sorte que les droits de nos concitoyens en matière de santé soient bien garantis.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Mignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22680

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5958